

Conditions générales d'utilisation — Utilisateurs

Oct 15, 2026 · @Cotily

Dernière mise à jour : 15/10/2026.

Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») régissent les rapports entre la société COTILY, société par actions simplifiée à mission au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 1 rue Parmentier, 85000 La Roche-sur-Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 103 294 468 et à la TVA intracommunautaire sous le numéro FR38 103 294 468 (la « Société ») et toute personne bénéficiant du service proposé par la Société sous la dénomination « Cotily » au moyen d'un site internet, d'une application mobile, d'une application web, d'une extension de navigateur ou de tout autre moyen (la « Solution »).

Les Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord entre la Société et l'Utilisateur. La Politique de Confidentialité, accessible à tout moment dans la Solution, informe l'Utilisateur des traitements de ses données personnelles ; elle constitue un document d'information distinct des Conditions Générales.

Dans les Conditions Générales : l'« Utilisateur » désigne la personne physique titulaire d'un compte personnel sur la Solution ; l'« Association » désigne l'organisme à but non lucratif référencé sur la Solution, ou présenté dans celle-ci en qualité d'Association Non Inscrite, et susceptible d'être soutenu par un Utilisateur ; l'« Association Non Inscrite » désigne l'Association présentée dans la Solution à l'initiative de la Société, sans avoir demandé son référencement, dans les conditions de l'article 4.9 ; l'« Enseigne » désigne le marchand référencé dans la Solution ; le « Reversement » désigne la somme versée par la Société à une Association au titre des achats réalisés par les Utilisateurs qui la soutiennent.

Article 1. Acceptation des Conditions Générales

1.1. En créant un compte, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et les accepter expressément et sans réserve. Les Conditions Générales forment un contrat entre l'Utilisateur et la Société.

1.2. En utilisant la Solution, l'Utilisateur accepte de se conformer à la version des Conditions Générales en vigueur. Il est invité à en consulter la dernière version, accessible à tout moment dans la Solution.

1.3. La Société peut modifier les Conditions Générales à tout moment. Toute modification substantielle est notifiée à l'Utilisateur par courrier électronique ou par une fenêtre affichée dans la Solution, au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur.

L'Utilisateur peut, avant cette date, refuser les modifications et résilier les Conditions Générales dans les conditions de l'article 11.3, sans frais. L'utilisation de la Solution après l'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation de celles-ci. Les modifications imposées par une évolution législative ou réglementaire, ou nécessaires à la sécurité de la Solution, peuvent prendre effet sans délai.

1.4. Si l'Utilisateur refuse tout ou partie des Conditions Générales, la Société l'invite à ne pas utiliser la Solution.

Article 2. Présentation générale

2.1. La Société exploite la Solution, laquelle permet à l'Utilisateur de faire bénéficier l'Association de son choix d'un montant calculé sur ses achats en ligne, sans dépense supplémentaire de sa part.

2.2. Pour proposer la Solution, la Société conclut des partenariats avec des Enseignes référencées dans la Solution, directement ou par l'intermédiaire de plateformes d'affiliation. Ces partenariats prévoient le versement d'une rémunération à la Société, en contrepartie notamment du référencement de l'Enseigne dans la Solution.

2.3. L'Utilisateur reconnaît que la Société est libre de faire évoluer, à sa discrétion, la liste des Enseignes et des Associations référencées dans la Solution ainsi que les conditions de ses partenariats.

2.4. L'utilisation de la Solution est gratuite pour l'Utilisateur comme pour l'Association. La Société ne facture aucun frais au titre des achats, qui demeurent réglés directement auprès de l'Enseigne, au prix pratiqué par celle-ci.

2.5. Pour accéder à la Solution, l'Utilisateur doit disposer d'un équipement lui permettant d'accéder à internet et créer un compte dans les conditions de l'article 3. Les frais de connexion restent à sa charge exclusive.

2.6. Certaines fonctionnalités mentionnées dans les Conditions Générales ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la Solution, et peuvent n'être accessibles que depuis l'application mobile, l'application web ou l'extension de navigateur.

Article 3. Création d'un compte

3.1. Conditions d'inscription

3.1.1. L'Utilisateur doit être une personne physique âgée de 18 ans ou plus et avoir accepté les Conditions Générales sans réserve.

3.1.2. Compte tenu de la nature et de la finalité de la Solution, l'Utilisateur s'interdit de l'utiliser dans l'exercice ou dans l'intérêt d'une activité concurrente de la Société. Cette condition est essentielle et déterminante pour la Société.

3.1.3. La Solution est destinée à un usage personnel. L'Utilisateur peut toutefois l'utiliser pour des achats réalisés pour le compte d'une personne morale dont il est habilité à passer les commandes, sous réserve des conditions de l'Enseigne concernée. Les achats réalisés en vue de la revente sont exclus.

3.1.4. Toute inscription ne respectant pas les conditions du présent article est susceptible de ne pas être prise en compte, d'être refusée ou annulée.

3.1.5. L'Utilisateur peut s'inscrire soit en remplissant le formulaire d'inscription accessible dans la Solution, soit au moyen d'un service d'authentification tiers Apple ou Google, en complétant le cas échéant les données manquantes nécessaires à la création de son compte.

3.1.6. L'Utilisateur s'engage à ne créer qu'un seul compte. La Société se réserve le droit de supprimer tout compte supplémentaire, ainsi que tout compte créé par un Utilisateur dont le compte précédent a été supprimé pour violation des Conditions Générales.

3.2. Exactitude des informations

3.2.1. Quel que soit le mode d'inscription, l'Utilisateur garantit avoir fourni des informations exactes, à jour et complètes, et s'engage à fournir une adresse électronique valide et personnelle.

3.2.2. L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ses informations et peut y procéder à tout moment depuis son compte.

3.2.3. La Société peut solliciter auprès de l'Utilisateur les vérifications nécessaires pour attester de l'exactitude des informations renseignées. S'il est suspecté, pour des raisons légitimes ou avérées, que l'Utilisateur a fourni des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Société pourra suspendre ou désactiver son compte dans les conditions de l'article 11.2.

3.3. Identifiants

3.3.1. L'Utilisateur renseigne un identifiant et un mot de passe, ou utilise un service d'authentification tiers. Le mot de passe doit comporter au moins 12 caractères, dont une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial. L'Utilisateur s'engage à ne pas retenir un mot de passe identique ou similaire à celui d'un autre service auquel il est inscrit, à le conserver secret et à le protéger de tout accès non autorisé.

3.3.2. L'Utilisateur est responsable de tout usage fait de ses identifiants et de son compte. Il s'engage à informer immédiatement la Société de toute utilisation non autorisée ou de tout risque d'atteinte à la confidentialité de ses moyens d'identification.

3.3.3. Si la Société a des motifs légitimes de penser que la sécurité de la Solution est compromise ou que celle-ci fait l'objet d'une utilisation non autorisée, elle peut suspendre temporairement le compte afin de préserver l'intégrité de la Solution et des données, et exiger la modification des moyens d'identification.

3.3.4. La Société ne saurait être tenue responsable des dommages résultant du non-respect par l'Utilisateur des obligations du présent article, sauf manquement de la Société à son obligation de sécurité des données.

Article 4. Description de la Solution

4.1. Services proposés

La Solution donne accès aux services suivants :

- le choix, par l'Utilisateur, de l'Association qu'il souhaite soutenir parmi celles référencées dans la Solution, ainsi que la consultation de sa page de présentation et de ses actualités ;
- le soutien d'une Association Non Inscrite, qui n'a pas encore rejoint la Solution, dans les conditions de l'article 4.9 ;
- un catalogue d'Enseignes référencées, présentées par catégories et accessibles par recherche, ainsi qu'une sélection d'offres mise en avant par la Société (les « Offres ») ;
- l'activation du suivi d'un achat réalisé auprès d'une Enseigne, permettant de rattacher cet achat à l'Association soutenue par l'Utilisateur (l'« Achat Éligible ») ;
- le versement par la Société d'un Reversement à l'Association soutenue, dans les conditions de l'article 4.4 ;
- le suivi, par l'Utilisateur, des Achats Éligibles enregistrés et des montants correspondants ;
- une extension de navigateur signalant à l'Utilisateur qu'il se trouve sur le site d'une Enseigne référencée et lui permettant d'activer le suivi de son achat ;
- des notifications relatives aux achats enregistrés, aux Enseignes référencées, aux Offres et aux actualités de la Solution.

La Société se réserve le droit de faire évoluer, suspendre ou supprimer tout ou partie de ces services. Elle informe l'Utilisateur dans un délai raisonnable de la suppression d'une fonctionnalité substantielle.

4.2. Choix de l'Association

4.2.1. L'Utilisateur choisit l'Association qu'il souhaite soutenir lors de son inscription ou ultérieurement. Le choix d'une Association est nécessaire pour activer le suivi d'un achat : tant qu'aucune Association n'est choisie, l'Utilisateur ne peut pas être redirigé vers une Enseigne par l'intermédiaire de la Solution. Lorsque l'Association choisie est une Association Non Inscrite, l'article 4.9 s'applique.

4.2.2. L'Utilisateur peut changer d'Association à tout moment. Le changement produit effet pour les achats dont le suivi est activé après sa prise en compte. Les achats activés antérieurement demeurent rattachés à l'Association précédemment soutenue, y compris lorsque le Reversement correspondant intervient après le changement.

4.2.3. L'Utilisateur peut suggérer à la Société le référencement d'une Association qui n'est pas proposée dans la Solution. La Société n'est tenue à aucune obligation de donner suite à cette suggestion. Elle peut notamment présenter l'association suggérée dans la Solution en qualité d'Association Non Inscrite, dans les conditions de l'article 4.9.

4.2.4. Une Association peut demander que certaines Enseignes ne lui soient pas associées. Ces Enseignes ne sont alors plus proposées aux Utilisateurs qui la soutiennent et les achats qui y sont réalisés ne donnent lieu à aucun Reversement à son profit.

4.2.5. Les Reversements et Montants en Attente qui ne peuvent être versés en application de l'article 4.2.7 ou de l'article 4.9 bénéficient à l'organisme à but non lucratif désigné par la Société, dont la dénomination est indiquée dans la Solution (l'« Association par Défaut »). L'Association par Défaut affecte ces sommes au soutien d'organismes à but non lucratif, selon des critères qu'elle définit et publie. La Société peut désigner une autre Association par Défaut à tout moment ; le changement produit effet pour les achats dont le suivi est activé postérieurement. Le choix ultérieur d'une Association par l'Utilisateur n'emporte aucune réaffectation des Reversements déjà acquis à l'Association par Défaut.

4.2.6. Lorsqu'une Association cesse d'être référencée, les Reversements restant dus au titre des achats dont le suivi a été activé avant la date de cessation lui sont versés, sous réserve qu'elle communique à la Société les éléments nécessaires au virement, et pendant un délai de douze (12) mois à compter de la cessation. La Société informe les Utilisateurs qui la soutenaient et les invite à choisir une autre Association pour leurs achats à venir, dont le suivi ne peut être activé qu'après ce nouveau choix.

4.2.7. Lorsque le versement s'avère impossible, notamment en cas de dissolution de l'Association, d'absence de compte bancaire valide à son nom, d'impossibilité de la joindre, d'expiration du délai prévu à l'article 4.2.6 ou de cessation du référencement motivée par une fraude, les sommes concernées bénéficient à la nouvelle Association choisie par l'Utilisateur ou, à défaut de choix dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'information mentionnée à l'article 4.2.6, à l'Association par Défaut.

4.3. Activation du suivi et conditions des Achats Éligibles

4.3.1. Le suivi d'un achat est activé par une action expresse de l'Utilisateur : clic sur le lien dédié à une Enseigne depuis l'application mobile ou l'application web, ou clic sur le bouton d'activation proposé par l'extension de navigateur. L'Utilisateur est alors redirigé vers le site de l'Enseigne, où un traceur permettant de rattacher l'achat à la Solution est déposé. Une activation est nécessaire pour chaque session d'achat.

4.3.2. Pour que l'achat puisse être rattaché à la Solution, l'Utilisateur doit finaliser sa commande sur le même navigateur ou le même appareil, dans le délai applicable à l'Enseigne, sans emprunter entre-temps le lien d'un autre service de récompense, de codes de réduction, de comparaison ou d'affiliation, et s'assurer qu'aucun dispositif de blocage n'est actif sur son navigateur ou son système d'exploitation, tel qu'un bloqueur de publicité, un logiciel anti-traçage, une barre d'outils ou une extension de navigateur. À défaut, la Société ne pourra pas identifier la transaction et l'achat ne donnera lieu à aucun Reversement.

4.3.3. Chaque Enseigne fixe ses propres conditions, accessibles sur sa page descriptive dans la Solution : délai de validation, produits ou services exclus, achats réservés aux nouveaux clients, exclusion des commandes passées par un autre canal que celui prévu, ou toute autre restriction. Un achat ne respectant pas ces conditions n'est pas un Achat Éligible.

4.3.4. L'Utilisateur reconnaît que seuls les achats définitifs donnent lieu à Reversement. En cas d'annulation, de retour, de rétractation, de remboursement ou de défaut de paiement de la commande, aucun Reversement n'est dû. En cas d'annulation partielle, le montant est ajusté au prorata du montant définitif de la commande.

4.3.5. Le rattachement des achats et leur validation relèvent des systèmes et de l'appréciation des Enseignes et des plateformes d'affiliation. La Société met en œuvre les moyens raisonnables pour que les Achats Éligibles soient correctement enregistrés, sans pouvoir garantir que chaque achat sera rattaché à la Solution.

4.4. Reversements

4.4.1. Sous réserve de l'article 4.9 lorsque l'Association soutenue est une Association Non Inscrite, pour chaque Achat Éligible validé, la Société verse à l'Association soutenue par l'Utilisateur un Reversement calculé en appliquant le taux affiché sur la page de l'Enseigne, au moment de l'activation du suivi, au montant de la commande toutes taxes comprises, hors frais de livraison et hors tout autre frais appliqué par l'Enseigne.

4.4.2. Les taux affichés sont indicatifs. Ils sont déterminés en fonction des conditions convenues avec chaque Enseigne et peuvent être modifiés à tout moment. Ils peuvent varier notamment selon que l'Utilisateur est ou non un nouveau client de l'Enseigne, ou

selon la catégorie des produits achetés ; la mention « jusqu'à » désigne alors le taux le plus élevé applicable auprès de l'Enseigne concernée.

4.4.3. La Société se réserve le droit de rectifier tout taux affiché en cas d'erreur manifeste. Dans cette hypothèse, si l'Utilisateur a réalisé un achat auprès de l'Enseigne, le Reversement est calculé sur la base du taux rectifié.

4.4.4. Le Reversement devient définitif après validation de la transaction par l'Enseigne, à l'expiration des délais d'annulation et de retour qui lui sont propres. Les montants affichés dans la Solution avant cette validation sont provisoires et susceptibles d'être ajustés ou annulés. Une transaction validée puis annulée ultérieurement par l'Enseigne donne lieu à régularisation. Le Reversement n'est dû que si la commission correspondante a été effectivement encaissée par la Société. En cas de défaut de paiement de l'Enseigne ou de la plateforme d'affiliation, ou de reprise par celles-ci d'une commission déjà versée, le Reversement correspondant n'est pas dû ou donne lieu à régularisation.

4.4.5. Les Reversements sont versés par la Société à l'Association selon une périodicité et des modalités convenues avec celle-ci, et peuvent être soumis à un montant minimal, les sommes non atteintes étant reportées sur la période suivante.

4.4.6. Le Reversement est versé par la Société. Il ne constitue ni un paiement effectué par l'Utilisateur, ni un don ou un acte de mécénat de sa part, et n'ouvre droit à son profit à aucun reçu fiscal ni à aucun avantage fiscal. L'Utilisateur ne dispose d'aucun droit sur les sommes correspondantes, qui ne peuvent en aucun cas lui être versées, converties à son profit, cédées ou transférées à un tiers.

4.4.7. L'Utilisateur constatant qu'un achat n'a pas été enregistré peut en informer la Société au plus tôt sept (7) jours et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date de l'achat, en joignant la confirmation de commande. La Société transmet la réclamation à l'Enseigne ou à la plateforme d'affiliation concernée et informe l'Utilisateur de la suite qui y est donnée, sans pouvoir en garantir l'issue.

4.5. Extension de navigateur

4.5.1. L'extension de navigateur signale à l'Utilisateur connecté à son compte qu'il se trouve sur le site d'une Enseigne référencée, lui indique le taux applicable et lui permet d'activer le suivi de son achat. L'activation résulte exclusivement d'un clic de l'Utilisateur sur le bouton prévu à cet effet. L'extension n'ajoute, ne modifie ni ne remplace aucun lien, code ou traceur en l'absence de cette action. La Société peut décider, à sa discrétion, de ne pas afficher l'extension sur certains sites, notamment à la demande d'une Enseigne ou d'une plateforme d'affiliation.

4.5.2. L'Utilisateur peut à tout moment désinstaller l'extension depuis son navigateur. L'extension est proposée pour les navigateurs indiqués dans la Solution et sa distribution est soumise aux règles des magasins d'extensions concernés.

4.6. Notifications

Sous réserve de l'autorisation donnée par l'Utilisateur au moyen de son appareil, la Solution peut lui adresser des notifications. L'Utilisateur choisit les catégories de notifications qu'il souhaite recevoir et peut les désactiver à tout moment depuis ses paramètres. Les messages nécessaires au fonctionnement du service et à la sécurité du compte sont adressés indépendamment de ce choix.

4.7. Référencement et classement

4.7.1. Le référencement d'une Enseigne dans la Solution ne constitue ni une recommandation de ses produits ou services, ni une garantie de leur qualité, de leurs prix ou de leur disponibilité.

4.7.2. En l'absence de recherche, les Enseignes sont présentées par catégories. Le classement repose sur la pertinence au regard de la recherche effectuée, la popularité auprès des Utilisateurs, le taux affiché, la nouveauté du référencement et la sélection éditoriale de la Société. Lorsque l'Utilisateur y a consenti, l'ordre d'affichage peut tenir compte de ses achats précédents. Tout emplacement attribué en contrepartie d'une rémunération spécifique est identifié par la mention « Sponsorisé ».

4.8. Contenus publiés dans la Solution

4.8.1. Les Associations référencées publient leur page de présentation et leurs actualités sous leur seule responsabilité. Elles garantissent détenir les droits nécessaires sur les contenus publiés et l'exactitude des informations qui y figurent. La page d'une Association Non Inscrite est établie par la Société dans les conditions de l'article 4.9.2.

4.8.2. Tout contenu qu'un Utilisateur estime illicite peut être signalé à l'adresse contact@cotily.fr, en précisant l'emplacement du contenu et les motifs du signalement. La Société accuse réception du signalement et le traite avec diligence et objectivité.

4.8.3. La Société n'est soumise à aucune obligation générale de surveillance. Elle peut retirer un contenu, en restreindre la visibilité ou suspendre un compte lorsque le contenu est manifestement illicite ou contraire aux Conditions Générales. Toute décision est motivée et notifiée à son auteur, avec l'indication des voies de contestation.

4.9. Associations non encore inscrites

4.9.1. Afin de permettre aux Utilisateurs de soutenir des associations qui n'ont pas encore rejoint la Solution, la Société peut présenter dans la Solution, de sa propre initiative ou à la suite d'une suggestion d'un Utilisateur, des organismes à but non lucratif qui n'ont pas demandé leur référencement. La page de chaque Association Non Inscrite est signalée de

manière visible par la mention « Pas encore inscrite ». La Société apprécie librement l'opportunité de présenter une Association Non Inscrite et peut retirer sa page à tout moment.

4.9.2. La page d'une Association Non Inscrite est établie par la Société à partir d'informations issues de registres publics, notamment le répertoire national des associations (RNA) et le répertoire SIRENE. Elle n'a pas été validée par l'Association concernée. La présentation d'une Association Non Inscrite ne signifie ni qu'elle a donné son accord, ni qu'elle est partenaire de la Société, ni qu'elle approuve la Solution ou les Enseignes référencées, et ne constitue pas un référencement de l'Association. La Société s'assure par des moyens raisonnables que l'organisme est régulièrement déclaré et en activité, sans pouvoir garantir l'exhaustivité ni l'actualité des informations publiques affichées.

4.9.3. L'Utilisateur peut choisir une Association Non Inscrite dans les conditions de l'article 4.2. Avant de confirmer son choix, il est informé, dans la Solution, que l'Association n'est pas encore inscrite et des conditions prévues au présent article.

4.9.4. Pour chaque Achat Éligible validé rattaché à une Association Non Inscrite, la Société enregistre le montant qui aurait constitué un Reversement, calculé conformément à l'article 4.4 (le « Montant en Attente »). Le total des Montants en Attente générés par ses achats est affiché dans le compte de l'Utilisateur. Le Montant en Attente traduit un engagement de la Société de verser un Reversement, subordonné au référencement de l'Association dans le délai prévu à l'article 4.9.5 et, à défaut, à l'affectation prévue à l'article 4.9.8. Il n'emporte ni remise, ni consignation, ni détention de fonds pour le compte de l'Association Non Inscrite ou de quiconque, et l'Association n'acquiert aucun droit avant son référencement. L'article 4.4.6 lui est applicable.

4.9.5. Les Montants en Attente générés par un Utilisateur demeurent en attente pendant un délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle il a choisi pour la première fois l'Association Non Inscrite (le « Délai d'Attente »).

4.9.6. Lorsque l'Association Non Inscrite demande son référencement avant l'expiration du Délai d'Attente et que celui-ci est validé par la Société, les Montants en Attente lui sont versés sous forme de Reversements, dans les conditions des articles 4.4.4 et 4.4.5. L'Association est dès lors référencée et les achats ultérieurs donnent lieu à Reversement dans les conditions de l'article 4.4. Lors de son référencement, l'Association peut refuser tout ou partie des Montants en Attente, notamment ceux qui sont issus d'Enseignes dont elle demande l'exclusion en application de l'article 4.2.4 ; les montants refusés sont affectés conformément à l'article 4.9.8.

4.9.7. La Société informe l'Utilisateur, par courrier électronique ou par notification, au moins trente (30) jours avant l'expiration du Délai d'Attente, en lui rappelant le total des Montants en Attente et la possibilité de choisir une autre Association. Elle l'informe

également sans délai du référencement de l'Association ou de la survenance de l'un des événements prévus à l'article 4.9.8. Ces messages sont nécessaires au fonctionnement du service au sens de l'article 4.6.

4.9.8. Le choix de l'Association Non Inscrite prend fin, et les Montants en Attente sont réaffectés, dans les cas suivants :

- expiration du Délai d'Attente sans que l'Association ait demandé son référencement ;
- refus de l'Association de rejoindre la Solution, ou refus de son référencement par la Société ;
- demande de l'Association tendant au retrait de sa page ;
- dissolution de l'Association ou cessation de son activité ;
- retrait de la page par la Société.

Dans chacun de ces cas, la Société en informe l'Utilisateur et l'invite à choisir une autre Association. Les Montants en Attente bénéficient à l'Association référencée que l'Utilisateur soutient à la date de cette information ou, à défaut, à celle qu'il choisit dans un délai de soixante (60) jours à compter de cette information ou, à défaut de choix, à l'Association par Défaut. Le suivi de nouveaux achats ne peut être activé qu'après le choix d'une nouvelle Association, conformément à l'article 4.2.1.

4.9.9. L'Utilisateur peut choisir une autre Association à tout moment, conformément à l'article 4.2.2. Les Montants en Attente déjà constitués restent alors en attente au profit de l'Association Non Inscrite jusqu'à son référencement ou jusqu'à la survenance de l'un des événements prévus à l'article 4.9.8.

4.9.10. En cas de suppression de son compte, les Montants en Attente générés par l'Utilisateur restent en attente jusqu'au référencement de l'Association Non Inscrite ou jusqu'à la survenance de l'un des événements prévus à l'article 4.9.8 ; dans ce dernier cas, ils bénéficient à l'Association par Défaut.

4.9.11. La Société peut prendre contact avec l'Association Non Inscrite afin de lui proposer de rejoindre la Solution et lui indiquer le nombre d'Utilisateurs qui la soutiennent ainsi que le total des Montants en Attente. Elle ne lui communique jamais l'identité des Utilisateurs ni le détail de leurs achats, et s'abstient de communiquer ces informations lorsque le nombre de soutiens est trop faible pour préserver leur anonymat. L'Utilisateur peut également informer lui-même l'Association ; il demeure seul responsable des messages qu'il adresse et s'interdit de présenter l'Association comme partenaire de la Société. La Société ne garantit pas que l'Association Non Inscrite rejoindra la Solution.

Article 5. Relations avec les Associations

5.1. Le référencement des Associations et les relations entre la Société et les Associations sont régis par des conditions distinctes, acceptées par chaque Association. Les Conditions Générales régissent exclusivement la relation entre la Société et l'Utilisateur.

5.2. Avant tout référencement, la Société vérifie l'existence de l'Association, son caractère non lucratif et l'habilitation de la personne qui la représente. Les Reversements sont versés exclusivement sur un compte bancaire ouvert au nom de l'Association.

5.3. Une Association peut mettre fin à son référencement à tout moment, et la Société peut y mettre fin dans les conditions convenues avec elle. L'article 4.2.6 s'applique alors.

Article 6. Réclamations

6.1. Tout Utilisateur peut adresser à la Société une réclamation relative aux services proposés dans la Solution. La Société peut écarter une réclamation portant sur des Reversements générés dans les conditions décrites à l'article 11.2.

6.2. Toute réclamation portant sur la conclusion, l'exécution ou la résiliation d'un contrat conclu avec une Enseigne, notamment relative à la commande, au paiement, à la livraison, à la conformité du bien ou du service ou à l'exercice du droit de rétractation, doit être adressée directement à l'Enseigne concernée.

6.3. La Société met tout en œuvre pour traiter les réclamations relevant du présent article dans un délai indicatif de cinq (5) jours après réception et pour y apporter une réponse définitive dans un délai indicatif de soixante (60) jours.

Article 7. Contact

Pour toute réclamation, question ou renseignement, l'Utilisateur peut contacter la Société par courrier électronique à contact@cotily.fr ou par courrier postal à l'adresse mentionnée en tête des Conditions Générales. L'adresse contact@cotily.fr constitue le point de contact unique de la Société au sens des articles 11 et 12 du règlement (UE) 2022/2065 sur les services numériques ; les échanges ont lieu en français.

Article 8. Propriété intellectuelle

8.1. La Solution, les marques, logos et autres signes distinctifs de la Société, des Enseignes et des Associations, les logiciels utilisés pour la fourniture de la Solution ainsi que les contenus qui y figurent (les « Éléments ») sont la propriété exclusive de la Société, des Enseignes, des Associations ou de tiers, et sont susceptibles d'être protégés au titre du

droit d'auteur, du droit des marques, du droit des bases de données ou de tout autre droit de propriété intellectuelle. Les Conditions Générales n'emportent aucun transfert de propriété ni de droit de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur.

8.2. Il est en conséquence interdit de copier, modifier, reproduire, distribuer, publier, adapter, intégrer sur quelque support que ce soit, transférer, céder, donner en licence ou en garantie les Éléments, de procéder à leur ingénierie inverse ou d'user de tout autre moyen pour tenter d'accéder aux codes sources ou aux protocoles de la Solution, sans l'autorisation expresse de la Société ou du titulaire des droits, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

8.3. Toute extraction, collecte ou reproduction automatisée de données, d'informations ou de contenus figurant dans la Solution, par quelque moyen technique que ce soit, est strictement interdite. Cette interdiction s'applique à toute personne accédant à la Solution, qu'elle soit ou non titulaire d'un compte.

8.4. La Société concède à l'Utilisateur, pour la durée du contrat, un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utiliser la Solution conformément à sa destination et aux Conditions Générales.

Article 9. Données personnelles

L'utilisation de la Solution entraîne le traitement, par la Société et, le cas échéant, par les Enseignes, les plateformes d'affiliation, les Associations ou les prestataires de la Société, de données à caractère personnel relatives à l'Utilisateur. Les caractéristiques de ces traitements ainsi que les droits dont l'Utilisateur dispose sont détaillés dans la Politique de Confidentialité.

Article 10. Responsabilité

10.1. La Société met en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement et au maintien de la continuité et de la qualité de la Solution, au titre d'une obligation de moyens. Elle ne saurait être tenue responsable de la suspension ou de l'interruption de la Solution pour des raisons liées notamment à sa maintenance ou à sa mise à jour, lesquelles peuvent ponctuellement en rendre l'accès indisponible.

10.2. La Société ne dispose d'aucun contrôle sur les produits ou services proposés par les Enseignes, sur leurs prix, sur les modalités de leur utilisation ou sur leur destination. L'Utilisateur reconnaît que la Société n'est pas partie au contrat conclu avec l'Enseigne et que sa responsabilité ne peut être engagée à raison d'une difficulté survenue lors de la conclusion, de l'exécution ou de la résiliation de ce contrat.

10.3. La Société ne saurait être tenue responsable des conséquences de toute modification, suspension ou cessation du partenariat conclu avec une Enseigne ou une plateforme d'affiliation, du taux affiché pour une Enseigne, des Offres proposées, ni de la décision d'une Enseigne relative à la validation ou à l'annulation d'une transaction.

10.4. La Société ne peut être tenue responsable des contenus, produits ou services accessibles sur tout site extérieur à la Solution, y compris ceux des Enseignes et des Associations, ni des activités engagées par l'Utilisateur sur ces sites.

10.5. Compte tenu des contraintes techniques inhérentes à l'usage d'internet, la responsabilité de la Société ne peut être engagée en cas de dommage résultant d'un dysfonctionnement de l'une des étapes d'accès à la Solution, notamment d'une rupture de service, d'une intrusion extérieure ou de la présence de virus informatiques, sauf manquement de la Société à ses propres obligations, notamment à son obligation de sécurité. L'Utilisateur informe sans délai la Société de toute difficulté constatée.

10.6. L'Utilisateur garantit être habilité à utiliser la Solution et s'engage à l'utiliser conformément à sa destination, en s'abstenant de toute action illicite, déloyale ou frauduleuse, notamment de toute manœuvre ayant pour objet d'obtenir artificiellement des Reversements ne correspondant pas à des achats réellement effectués, de la création de comptes multiples ou fictifs, de l'usurpation d'identité, de l'emploi de dispositifs automatisés et de toute manipulation du rattachement des achats. Il s'engage à fournir à la Société, à première demande, tout document justifiant du respect des Conditions Générales.

10.7. La responsabilité de la Société ne peut être engagée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable au comportement de l'Utilisateur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure. Elle ne saurait davantage être engagée au titre de dommages indirects.

10.8. Aucune stipulation des Conditions Générales n'a pour objet ou pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de la Société en cas de faute lourde ou dolosive, de dommage corporel, ni dans les cas où la loi prohibe une telle exclusion ou limitation, notamment à l'égard des consommateurs et des non-professionnels.

10.9. Les fichiers et registres informatiques conservés par la Société, ou pour son compte, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, peuvent être valablement produits comme preuve des communications, acceptations et opérations intervenues à l'occasion de l'utilisation de la Solution, sauf erreur manifeste et sans préjudice du droit de l'Utilisateur d'apporter la preuve contraire par tout moyen de valeur au moins équivalente.

Article 11. Durée du contrat – Résiliation

11.1. Durée

Les Conditions Générales sont souscrites pour une durée indéterminée à compter de leur première acceptation par l'Utilisateur.

11.2. Cessation des relations du fait de la Société

11.2.1. La Société peut prendre les mesures nécessaires lorsqu'elle constate que l'Utilisateur ne respecte pas les Conditions Générales, a agi en violation des lois ou règlements applicables, a adopté un comportement frauduleux ou abusif, a utilisé la Solution au moyen de dispositifs automatisés ou de toute action perturbant son fonctionnement, ou a adopté à l'égard de la Société et de ses collaborateurs un comportement inapproprié, notamment par des propos injurieux, discriminatoires, diffamatoires, menaçants, agressifs ou incitant à la haine, ou par des demandes abusives en raison de leur caractère répété et excessif.

11.2.2. Ces mesures peuvent consister en l'annulation des Reversements générés en violation des Conditions Générales et en la suspension de l'accès à tout ou partie de la Solution afin de procéder aux investigations nécessaires. La Société notifie alors l'Utilisateur par courrier électronique et le met en demeure de faire cesser la violation ; l'Utilisateur peut présenter ses observations et justifications. À défaut de réponse dans un délai de huit (8) jours calendaires, la Société peut suspendre ou résilier le compte.

11.2.3. En cas de manquement particulièrement grave, la Société peut suspendre immédiatement et sans préavis l'accès à tout ou partie de la Solution, en notifiant dans le même temps l'Utilisateur des mesures prises et en le mettant en demeure de faire cesser la violation. À l'expiration d'un délai de huit (8) jours calendaires demeuré sans effet, la Société peut résilier de plein droit le contrat, auquel cas le compte est supprimé, ou maintenir la suspension pendant une durée maximale de douze (12) mois afin de poursuivre ses investigations. Toute décision est motivée et fait l'objet d'un examen humain.

11.2.4. La Société peut, moyennant un préavis d'un (1) mois notifié par voie électronique, désactiver le compte de l'Utilisateur à l'issue d'une période d'inactivité totale égale ou supérieure à trente-six (36) mois. L'Utilisateur conserve la faculté de réactiver son compte dans un délai d'un (1) mois à compter de sa désactivation en se reconnectant à la Solution.

11.2.5. De façon générale, la Société peut désactiver le compte de tout Utilisateur et résilier le contrat par notification électronique moyennant un préavis d'un (1) mois. Dans ce cas, les Achats Éligibles déjà enregistrés continuent d'être traités et les Reversements correspondants sont versés conformément à l'article 11.3.2.

11.3. Cessation des relations du fait de l'Utilisateur

11.3.1. L'Utilisateur peut à tout moment, sans frais ni motif, cesser d'utiliser la Solution et supprimer son compte depuis ses paramètres, ce qui entraîne la résiliation du contrat. Lorsque le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation est applicable, il peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la création du compte, au moyen du formulaire figurant en annexe ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté.

11.3.2. La suppression du compte entraîne l'effacement des données personnelles de l'Utilisateur dans les conditions prévues par la Politique de Confidentialité. Les Achats Éligibles déjà enregistrés continuent d'être traités et les Reversements correspondants sont versés à l'Association concernée ; les données de transaction sont à cette fin conservées sous une forme dissociée de l'identité de l'Utilisateur. Les Montants en Attente au profit d'une Association Non Inscrite sont traités conformément à l'article 4.9.10.

11.3.3. En cas de décès de l'Utilisateur, sur production des pièces justificatives pertinentes, le compte est désactivé. Son contenu ne peut être transmis aux ayants droit que sur décision de justice ou conformément aux directives transmises de son vivant par l'Utilisateur, dans les conditions prévues par la Politique de Confidentialité.

Article 12. Force majeure

12.1. En cas de survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, l'exécution des obligations de la partie qui en est victime est suspendue pendant la durée de l'événement.

12.2. La partie invoquant la force majeure en informe l'autre dans les meilleurs délais par courrier électronique, en précisant l'événement invoqué et sa durée prévisible.

12.3. Si l'événement se poursuit pendant plus de trente (30) jours, chacune des parties peut mettre fin de plein droit aux Conditions Générales par notification écrite, sans préavis ni indemnité de part et d'autre.

Article 13. Litiges

13.1. Les Conditions Générales, dans leur version française qui prévaut sur toute autre version, sont soumises au droit français, sans préjudice des règles de conflit de lois applicables et des dispositions impératives de la loi du pays de résidence du consommateur.

13.2. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, l'Utilisateur consommateur peut, après avoir sollicité la Société et à défaut de réponse le satisfaisant, recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, Téléphone : 01 89 47 00 14, Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>, Courriel : litiges@cm2c.net. La demande doit être introduite dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la Société.

13.3. En cas d'échec ou de refus de la médiation, le litige relève de la compétence des juridictions françaises, dans les conditions du droit commun.

Article 14. Dispositions diverses

14.1. Lorsque l'application est téléchargée depuis l'App Store d'Apple, les stipulations suivantes s'appliquent, sans préjudice des droits que l'Utilisateur tient des dispositions impératives du droit de la consommation :

- les Conditions Générales sont conclues entre l'Utilisateur et la Société seulement, et non avec Apple Inc. (« Apple ») ; la Société, et non Apple, est seule responsable de l'application et de son contenu ;
- le droit d'utilisation concédé à l'article 8.4 est limité à une utilisation de l'application sur les produits de marque Apple dont l'Utilisateur est propriétaire ou qu'il contrôle, dans le respect des règles d'utilisation prévues par les conditions générales de l'App Store ;
- Apple n'est tenue d'aucune obligation de maintenance ou d'assistance au titre de l'application ;
- la Société est seule responsable des garanties applicables à l'application ; en cas de non-conformité de l'application à une garantie applicable, l'Utilisateur peut en informer Apple, qui lui rembourse le prix d'achat éventuellement payé, et, dans la mesure permise par la loi, Apple n'est tenue d'aucune autre obligation de garantie ;
- la Société, et non Apple, est responsable du traitement de toute réclamation de l'Utilisateur ou d'un tiers relative à l'application ou à son utilisation, notamment en matière de responsabilité du fait des produits, de non-conformité à une exigence légale ou réglementaire, ou de protection des consommateurs et des données personnelles ;
- en cas de réclamation d'un tiers alléguant que l'application ou son utilisation porte atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, la Société, et non Apple, est seule responsable de l'examen, de la défense, du règlement et de l'extinction de cette réclamation ;

- L'Utilisateur déclare qu'il ne se trouve pas dans un pays soumis à un embargo du gouvernement des États-Unis ou désigné par celui-ci comme soutenant le terrorisme, et qu'il ne figure sur aucune liste de personnes interdites ou faisant l'objet de restrictions établie par le gouvernement des États-Unis ;
- L'Utilisateur respecte les conditions des services de tiers applicables lors de l'utilisation de l'application ;
- toute question ou réclamation relative à l'application est adressée à la Société, dont les coordonnées figurent en tête des Conditions Générales et à l'article 7 ;
- Apple et ses filiales sont tiers bénéficiaires des Conditions Générales et, dès leur acceptation par l'Utilisateur, peuvent s'en prévaloir à son encontre.

14.2. Lorsque l'application est téléchargée depuis Google Play, les Conditions Générales sont conclues entre l'Utilisateur et la Société seulement. Google n'est tenu à aucune obligation de maintenance ou d'assistance au titre de l'application et ne répond d'aucune réclamation s'y rapportant.

14.3. La Société peut céder ou transférer le contrat à toute entité reprenant l'exploitation de la Solution, après information préalable de l'Utilisateur, qui peut alors supprimer son compte sans frais.

14.4. La nullité ou l'inapplicabilité d'une stipulation n'affecte pas la validité des autres stipulations. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'une stipulation ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Annexe – Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de COTILY, 1 rue Parmentier, 85000 La Roche-sur-Yon – contact@cotily.fr :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous : service Cotily (compte Utilisateur).

Compte créé le :

Nom de l'Utilisateur :

Adresse électronique associée au compte :

Signature de l'Utilisateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

Conditions générales d'utilisation — Associations

Oct 15, 2026 · @Cotily

Dernière mise à jour : 15/10/2026.

Les présentes conditions générales (les « Conditions ») régissent les relations entre la société COTILY, société par actions simplifiée à mission au capital de 5 000 euros, agréée entreprise solidaire d'utilité sociale, dont le siège social est situé 1 rue Parmentier, 85000 La Roche-sur-Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 103 294 468 (« Cotily »), et toute association, fondation ou tout fonds de dotation qui s'inscrit sur le service Cotily afin d'y être référencé et de recevoir des Reversements (l'« Association »).

Elles s'adressent uniquement aux Associations. Les personnes qui utilisent Cotily pour leurs achats sont régies par des conditions générales distinctes.

Définitions

- **Association** : l'association déclarée ou inscrite, la fondation ou le fonds de dotation qui s'inscrit sur la Solution afin d'y être référencé et de recevoir des Reversements. Le terme désigne indifféremment ces trois formes juridiques dans l'ensemble des Conditions.
- **Solution** : le service exploité par Cotily sous la dénomination « Cotily », accessible par site internet, application web, application mobile et extension de navigateur.
- **Utilisateur** : la personne physique titulaire d'un compte personnel sur la Solution, qui choisit l'Association qu'elle souhaite soutenir.
- **Enseigne** : le marchand référencé dans la Solution, directement ou par l'intermédiaire d'une plateforme d'affiliation.
- **Commission** : la rémunération versée à Cotily par une Enseigne ou une plateforme d'affiliation au titre d'un achat réalisé par un Utilisateur.
- **Reversement** : la somme versée par Cotily à l'Association au titre des achats réalisés par les Utilisateurs qui la soutiennent.
- **Représentant** : la personne physique qui inscrit l'Association et agit en son nom sur la Solution.
- **Espace Association** : l'interface réservée à l'Association, accessible avec les identifiants du Représentant.
- **Fiche** : la page de présentation publique de l'Association dans la Solution.

Article 1. Objet et acceptation

1.1. Les Conditions définissent les modalités selon lesquelles l'Association est référencée sur la Solution et reçoit des Reversements. Elles forment un contrat entre Cotily et l'Association.

1.2. Les Conditions sont acceptées lors de l'inscription, en cochant la case prévue à cet effet. Les parties conviennent que cette acceptation vaut signature électronique et exprime le consentement de l'Association aux Conditions. Les Conditions restent consultables et téléchargeables à tout moment depuis l'Espace Association. L'inscription se déroule en trois étapes : saisie des informations de l'Association et du Représentant, vérification de ces informations avec la possibilité de corriger toute erreur, puis acceptation des Conditions et validation. Le contrat est conclu en langue française. Cotily archive la version des Conditions acceptée ainsi que la date et l'heure de l'acceptation.

1.3. Le Représentant déclare être habilité à engager l'Association, en vertu de ses statuts ou d'une délégation de l'organe compétent, et accepte les Conditions en son nom.

1.4. Lorsque Cotily et l'Association ont signé une convention de partenariat, celle-ci prévaut sur les Conditions pour les points qu'elle règle. Les Conditions s'appliquent pour tout le reste.

1.5. La Politique de confidentialité Associations, accessible depuis le parcours d'inscription et l'Espace Association, informe le Représentant de la manière dont Cotily traite ses données personnelles.

Article 2. Le dispositif Cotily

2.1. La Solution permet à chaque Utilisateur de choisir une Association et de lui faire bénéficier d'une part des Commissions générées par ses achats en ligne auprès des Enseignes, sans dépense supplémentaire de sa part.

2.2. Ce sont les Enseignes qui rémunèrent Cotily. L'inscription, le référencement et l'utilisation de la Solution sont entièrement gratuits pour l'Association.

2.3. Les Reversements sont versés par Cotily. Ils ne constituent ni des dons des Utilisateurs, ni des dons ou du mécénat de Cotily ou des Enseignes.

2.4. Cotily détermine librement la liste des Enseignes référencées et les conditions de ses partenariats avec elles.

2.5. Les Commissions sont des recettes propres de Cotily. Cotily ne collecte aucun fonds pour le compte de l'Association et n'est pas son mandataire pour la collecte de dons. L'Association ne dispose d'aucun droit sur les Commissions ni d'aucune action contre les Enseignes ou les plateformes d'affiliation.

Article 3. Inscription et validation

3.1. Peuvent s'inscrire les associations déclarées ou, en Alsace-Moselle, inscrites, les fondations et les fonds de dotation régulièrement constitués en France, dont l'objet et les activités sont licites. Une fondation abritée s'inscrit par l'intermédiaire de la fondation qui l'abrite, au nom de laquelle les Reversements sont versés.

3.2. Ne peuvent pas être référencés, la loi interdisant à une société de les financer : les partis et groupements politiques, leurs associations de financement et mandataires financiers, ainsi que toute structure finançant la campagne électorale d'un candidat. Cotily peut également refuser un organisme dont l'objet ou les activités incitent à la haine, à la violence ou à la discrimination, ou sont contraires à la loi ou à l'ordre public.

3.3. Pour vérifier l'existence de l'Association et l'habilitation du Représentant, prévenir la fraude et effectuer les virements, Cotily peut demander : le numéro RNA ou SIREN, les statuts, le récépissé de déclaration, l'acte de création publié au Journal officiel ou l'extrait du registre des associations, la liste des dirigeants, un relevé d'identité bancaire au nom de l'Association et tout justificatif de l'habilitation du Représentant. Ces documents restent confidentiels et ne sont communiqués ni aux Enseignes ni aux Utilisateurs.

3.4. Cotily valide l'inscription selon des critères objectifs et non discriminatoires. Tout refus est motivé.

3.5. L'Association garantit l'exactitude des informations transmises et informe Cotily dans un délai de trente (30) jours de tout changement de Représentant, de dirigeants, de siège, de coordonnées bancaires ou de toute dissolution.

3.6. Le Représentant garde ses identifiants secrets. L'Association est responsable de l'usage qui est fait de son Espace Association et informe Cotily sans délai de toute utilisation non autorisée.

Article 4. Espace Association et Fiche

4.1. L'Espace Association permet notamment à l'Association, selon les fonctionnalités disponibles, de gérer sa Fiche et ses actualités, de choisir la fréquence de ses Reversements, de consulter les montants collectés et le nombre de ses soutiens, de suivre ses Reversements, de demander l'exclusion de certaines Enseignes et de télécharger des ressources de communication.

4.2. Pour que l'Association soit visible dès son inscription, Cotily peut préremplir sa Fiche à partir des informations qu'elle a fournies et d'informations publiques (dénomination, objet publié au Journal officiel, logo officiel). L'Association peut la modifier à tout moment.

4.3. L'Association publie sa Fiche et ses actualités sous sa seule responsabilité. Elle garantit détenir les droits sur les textes, photos et vidéos qu'elle publie, y compris l'accord des personnes reconnaissables sur les images.

4.4. Cotily n'a pas d'obligation générale de surveillance. Elle peut retirer un contenu manifestement illicite ou contraire aux Conditions, ou en restreindre la visibilité. Toute décision est motivée et notifiée à l'Association, qui peut la contester par courrier électronique.

4.5. Toute personne peut signaler à Cotily un contenu publié par une Association qu'elle estime illicite, par courrier électronique à contact@cotily.fr, point de contact unique de Cotily, en précisant l'emplacement exact du contenu et les motifs du signalement. Cotily accuse réception du signalement et le traite avec diligence. Les signalements et les décisions de modération font l'objet d'un examen humain.

4.6. L'Association peut demander que certaines Enseignes ne lui soient pas associées. Ces Enseignes ne sont alors plus proposées aux Utilisateurs qui la soutiennent, et les achats qui y sont réalisés ne donnent lieu à aucun Reversement à son profit.

Article 5. Reversements

5.1. Pour chaque achat validé réalisé par un Utilisateur qui la soutient, Cotily verse à l'Association soixante-dix pour cent (70 %) de la Commission effectivement encaissée par Cotily. Cette Commission est assise sur le montant de la commande toutes taxes comprises, hors frais de livraison et hors tout autre frais appliqué par l'Enseigne.

5.2. Seules les Commissions définitivement validées par les Enseignes, après expiration des délais d'annulation, de retour et de rétractation, donnent lieu à Reversement. Les montants affichés avant validation sont provisoires.

5.3. L'Association choisit la fréquence de ses Reversements lors de son inscription, parmi celles proposées. Elle peut la modifier à tout moment, depuis son Espace Association ou sur simple demande à contact@cotily.fr ; le changement s'applique à la période suivante.

5.4. Un montant minimal de versement, indiqué dans l'Espace Association, peut s'appliquer. En dessous de ce montant, les sommes sont reportées sur la période suivante, sans aucune perte pour l'Association.

5.5. Les Reversements sont versés par virement, exclusivement sur un compte bancaire ouvert au nom de l'Association. Toute modification des coordonnées bancaires est soumise à vérification. Chaque versement est accompagné d'un relevé consultable dans l'Espace Association.

5.6. Lorsqu'une Commission est annulée par une Enseigne après un versement, le montant correspondant est déduit des Reversements suivants. Aucune restitution ne peut être demandée à l'Association au-delà des sommes qui lui restent dues, sauf fraude de sa part.

5.7. Les Reversements peuvent être suspendus, le temps d'une régularisation, en cas de document manquant ou périmé, de doute sur le titulaire du compte, de conflit de représentation, de procédure collective, de dissolution ou de soupçon de fraude. Cotily en informe l'Association. Si la situation n'est pas régularisée dans un délai de douze (12) mois, ou si le versement s'avère impossible, les sommes bénéficient à l'association choisie par les Utilisateurs concernés ou, à défaut, à l'association par défaut désignée dans les conditions générales des Utilisateurs.

5.8. Le traitement comptable et fiscal des Reversements relève de la seule responsabilité de l'Association. Les Reversements n'étant pas des dons, l'Association s'interdit d'émettre un reçu fiscal ou une attestation de don au profit des Utilisateurs, des Enseignes ou de Cotily. Cotily ne fournit aucun conseil comptable ou fiscal.

5.9. Cotily ne garantit aucun montant de Reversement, qui dépend uniquement des achats réalisés par les Utilisateurs et des décisions des Enseignes.

Article 6. Sans engagement

6.1. L'inscription est sans engagement de durée. L'Association peut se désinscrire à tout moment, sans motif, sans préavis et sans frais, dans les conditions de l'article 11.

6.2. L'Association n'a aucune obligation de promotion, de communication, de visibilité, de volume ou d'exclusivité. Les ressources de communication fournies par Cotily sont à sa disposition ; leur utilisation est facultative. Le montant des Reversements ne dépend en aucun cas de la communication réalisée par l'Association.

6.3. L'Association reste libre de recourir à tout autre mode de financement ou dispositif similaire. Cotily reste libre de référencer d'autres associations, y compris poursuivant un objet proche.

Article 7. Nom et logo de l'Association

7.1. L'Association autorise Cotily, à titre gratuit et non exclusif, à reproduire et représenter sa dénomination, son sigle, son logo ainsi que les textes et visuels qu'elle publie sur sa Fiche (les « Éléments »), pour les usages suivants :

- **sur la Solution** : affichage de sa Fiche, de ses actualités et de son nom dans les listes, recherches et parcours de la Solution ;

- **dans la communication de Cotily** : mention de l'Association parmi les associations référencées, avec son nom et son logo, sur le site internet de Cotily, ses comptes de réseaux sociaux, ses lettres d'information, ses dossiers de presse et ses supports de présentation de la Solution.

7.2. Cette autorisation vaut pour le monde entier, compte tenu de la nature d'internet, et pour toute la durée de l'inscription. Elle permet uniquement les adaptations techniques nécessaires (redimensionnement, recadrage, format), sans modification, déformation ni altération du logo.

7.3. L'Association peut à tout moment s'opposer à l'usage de ses Éléments dans la communication de Cotily, par courrier électronique à contact@cotily.fr. Cotily cesse toute nouvelle publication dans un délai de cinq (5) jours ouvrés. Cette opposition n'a aucune incidence sur le référencement ni sur les Reversements.

7.4. Toute communication consacrée spécifiquement à l'Association, telle qu'une vidéo, un portrait, un témoignage, une campagne ou un communiqué, nécessite son accord préalable, donné par écrit, y compris par courrier électronique ou message.

7.5. Cotily s'engage à respecter l'image et les valeurs de l'Association. Elle s'interdit d'associer son nom ou son logo à un contenu politique, religieux, discriminatoire ou contraire à ses valeurs, et de laisser entendre que l'Association recommande ou cautionne une Enseigne, un produit ou un service.

7.6. L'Association garantit détenir les droits nécessaires sur ses Éléments, notamment lorsque son logo a été créé par un graphiste ou un tiers, et garantit Cotily contre toute réclamation à ce titre.

7.7. En cas de désinscription, la Fiche et les Éléments sont retirés de la Solution et des supports que Cotily met à jour dans un délai de trente (30) jours, et Cotily cesse toute nouvelle publication. Les publications déjà diffusées sur les réseaux sociaux avant la désinscription peuvent demeurer en ligne ; Cotily les retire toutefois dans un délai raisonnable sur demande motivée de l'Association.

Article 8. Nom et logo de Cotily

8.1. Cotily autorise l'Association, à titre gratuit et non exclusif, pour la durée de son inscription, à utiliser le nom « Cotily », son logo et les ressources de communication fournies, afin d'informer ses membres et sympathisants de sa présence sur la Solution.

8.2. L'Association respecte la charte graphique de Cotily, ne modifie pas son logo et ne laisse pas entendre que Cotily soutient ses positions ou ses activités au-delà de son référencement.

8.3. Elle cesse toute nouvelle utilisation en cas de désinscription.

Article 9. Engagements de l'Association

- 9.1. L'Association présente la Solution de manière loyale. Elle ne laisse pas entendre que les achats sont remboursés ou moins chers grâce à Cotily.
- 9.2. Elle s'interdit toute manoeuvre visant à obtenir des Reversements ne correspondant pas à des achats réellement effectués : comptes fictifs ou multiples, achats suivis d'annulations systématiques, dispositifs automatisés ou manipulation du suivi des achats.
- 9.3. Elle ne porte pas atteinte à l'image ou à la réputation de Cotily par des propos dénigrants ou mensongers.
- 9.4. L'Association déclare ne faire l'objet d'aucune mesure de gel des avoirs ni d'aucune sanction financière. Elle affecte les Reversements à son objet et respecte la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption.

Article 10. Données des Utilisateurs

- 10.1. L'Association accède uniquement à des données agrégées : montants collectés, nombre de commandes, nombre de soutiens actifs, historique des Reversements. Elle ne voit ni l'identité des Utilisateurs, ni les Enseignes chez lesquelles ils achètent, ni leurs montants. Cotily peut masquer certaines statistiques lorsque le nombre de soutiens est trop faible pour garantir leur anonymat.
- 10.2. L'Association s'interdit de chercher à identifier les Utilisateurs qui la soutiennent à partir de ces données.
- 10.3. Lorsqu'un Utilisateur a expressément accepté que ses coordonnées soient transmises à l'Association, celle-ci les traite pour son propre compte, en qualité de responsable de traitement, dans le respect du RGPD. Elle les utilise uniquement pour ses relations avec cet Utilisateur, ne les cède pas et ne les communique pas à des tiers.

Article 11. Durée et désinscription

- 11.1. Les Conditions sont conclues pour une durée indéterminée à compter de leur acceptation.
- 11.2. L'Association peut se désinscrire à tout moment par courrier électronique à contact@cotily.fr ou, lorsque cette fonctionnalité est disponible, depuis son Espace Association. La désinscription prend effet immédiatement.
- 11.3. Cotily peut mettre fin au référencement moyennant un préavis de trente (30) jours notifié par courrier électronique.

11.4. En cas de fraude, de violation grave des Conditions, d'activité illicite ou de perte de la qualité d'organisme à but non lucratif, Cotily peut suspendre immédiatement le référencement. Elle notifie sa décision motivée à l'Association, qui dispose de quinze (15) jours pour présenter ses observations. À l'issue de ce délai, Cotily peut résilier les Conditions de plein droit.

11.5. Dans tous les cas, les Reversements correspondant aux achats suivis avant la date de fin restent dus et sont versés à l'Association pendant douze (12) mois, sous réserve qu'elle maintienne des coordonnées bancaires valides. En cas de fraude, seules les sommes non liées à la fraude restent dues. Cotily informe les Utilisateurs qui soutenaient l'Association et les invite à en choisir une autre. Les articles 5.6, 5.8, 7.7, 10, 13 et 17.4 continuent de s'appliquer après la fin des Conditions.

Article 12. Modification des Conditions

12.1. Cotily peut modifier les Conditions. Toute modification substantielle, notamment du pourcentage prévu à l'article 5.1, est notifiée à l'Association par courrier électronique au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur.

12.2. L'Association qui refuse la modification peut se désinscrire sans frais avant cette date. À défaut, la modification s'applique à compter de son entrée en vigueur.

12.3. Une modification du pourcentage de Reversement ne s'applique qu'aux achats suivis après son entrée en vigueur. Les modifications imposées par la loi peuvent prendre effet sans délai.

Article 13. Responsabilité

13.1. Cotily met en oeuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la Solution, au titre d'une obligation de moyens. Elle n'est pas responsable des interruptions liées à la maintenance, aux mises à jour ou à des événements indépendants de sa volonté.

13.2. Cotily n'est pas partie aux achats conclus entre les Utilisateurs et les Enseignes et ne répond ni de leurs produits, ni de leurs décisions de valider ou d'annuler une transaction, ni de la fin d'un partenariat avec une Enseigne. Elle ne répond pas davantage de la communication réalisée par l'Association auprès de ses membres et de ses soutiens.

13.3. Chaque partie répond des dommages directs causés à l'autre par un manquement à ses obligations. Aucune ne répond des dommages indirects.

13.4. Hors sommes dues au titre des Reversements, la responsabilité de Cotily est limitée au montant des Reversements versés à l'Association au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur, sans pouvoir être inférieure à cinq cents (500) euros.

13.5. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni dans les cas où la loi les interdit.

Article 14. Données personnelles

Le traitement des données personnelles du Représentant, des dirigeants et des contacts de l'Association est décrit dans la Politique de confidentialité Associations. Le Représentant informe les dirigeants dont les données figurent dans les documents transmis de l'existence de cette politique.

Article 15. Preuve

Les enregistrements informatiques conservés par Cotily dans des conditions raisonnables de sécurité, notamment la date, l'heure et la version des Conditions acceptées, font foi des acceptations, communications et opérations intervenues entre les parties, sauf preuve contraire.

Article 16. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si l'événement dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut mettre fin aux Conditions par courrier électronique, sans indemnité.

Article 17. Dispositions diverses

17.1. Cotily peut transférer les Conditions à toute entité reprenant l'exploitation de la Solution, après en avoir informé l'Association, qui peut alors se désinscrire sans frais. Cotily peut recourir à des prestataires pour exploiter la Solution, en demeurant responsable de leur intervention.

17.2. Cotily et l'Association sont indépendantes. Les Conditions ne créent entre elles ni société, ni mandat, ni lien de subordination.

17.3. La nullité d'une clause n'affecte pas les autres. Le fait de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

17.4. Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques que l'autre lui communique, notamment les documents de l'Association et les conditions commerciales convenues entre Cotily et les Enseignes, pendant la durée de l'inscription et deux (2) ans après sa fin.

17.5. Les notifications prévues par les Conditions sont faites par courrier électronique : à l'adresse du Représentant renseignée lors de l'inscription lorsqu'elles émanent de Cotily, à contact@cotily.fr lorsqu'elles émanent de l'Association. L'Association tient son adresse à jour.

Article 18. Droit applicable et litiges

18.1. Les Conditions sont régies par le droit français.

18.2. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable.

L'Association peut adresser sa réclamation à contact@cotily.fr ; Cotily y répond dans un délai de trente (30) jours. Les parties peuvent ensuite, d'un commun accord, recourir à un médiateur.

18.3. À défaut d'accord, le litige est porté devant les juridictions françaises compétentes selon les règles de droit commun.